

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mai, le Conseil Municipal de la commune de Pougues-les-Eaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie CANTREL, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 13 mai 2025

Etaient présents : M Gilles BERTRAND, Mme Claire NEDELLEC, M Jean-Michel DUPONT (arrivée 19h25 POINT II 1°), Mme Françoise BENAS, M Vincent BERTHELOT adjoints ; Mme Marie-Pierre DUVERGER-MALOUX, Mme Bernadette HOSPITAL, M Louis MINEL, Mme Elide SANCHEZ, M Patrick GUYON, M François WEIGEL, M Jean Claude JOURNET, Mme Alexandra MONTARON, Mme Séverine FAVARD, M Sébastien DUDRAGNE, Mme Monique BEAUFILS conseillers.

Absents excusés : M Cyrille GODARD procuration donnée à Mme Bernadette HOSPITAL
Absent : Mme Claudine BILLET

Secrétaire de séance : M Patrick GUYON

N° 25 – 18 : Tarifs « restauration scolaire » année scolaire 2025-2026

Madame le Maire expose que le conseil municipal fixe librement les tarifs de la restauration scolaire, leur évolution n'étant plus encadrée par l'Etat depuis 2006.

A la demande de la Caisse d'allocations familiales qui soutient financièrement le temps de la pause méridienne, les tarifs ont été modulés depuis l'année scolaire 2024-2025.

Les dépenses de la restauration scolaire englobent le prix d'achat des repas, les frais de fonctionnement du restaurant scolaire et les dépenses liées à l'encadrement du temps de la pause méridienne.

Elle propose d'approuver les propositions de tarifs de la commission enfance-jeunesse du 6 mai dernier en appliquant une évolution de l'ordre de 3% (arrondis).

Vu les propositions de la commission enfance jeunesse du 6 mai 2025,
Entendu les explications du maire et du premier adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer comme suit les tarifs :

Tarifs du restaurant scolaire 1^{er} septembre 2025 31 août 2026	Tarifs
Tarifs enfants de la commune	
TRANCHE A 0 à 450	3,90 €
TRANCHE B 451 à 700	4,05 €
TRANCHE C 701 à 900	4,50 €
TRANCHE D > 901	4,60 €
Tarifs enfants des communes extérieures	
TRANCHE A 0 à 450	4,70 €
TRANCHE B 451 à 700	4,90 €
TRANCHE C 701 à 900	5,30 €
TRANCHE D > 901	5,50 €
Tarifs adultes	
Agents	6,40 €
Autre	7,20 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, le 20 mai 2025,

Le Maire,

